

Apple doit 302 millions de dollars au patent troll VirnetX

La cour fédérale du Texas vient de donner raison à **VirnetX** au détriment **d'Apple**, pour violation de brevets. La firme de Cupertino devra donc faire un chèque de **302,4 millions de dollars** à la société. Du moins sur le papier, car Apple va bien entendu se pourvoir en appel.

L'affaire dure depuis maintenant un certain temps. **2010 pour être exact**. Le *modus operandi* est toujours le même. Apple perd en première instance et gagne en appel. Et pour cause, puisque le sujet est tendancieux.

La firme à la pomme enfreint effectivement des brevets détenus par VirnetX. Toutefois, VirnetX est un **patent troll** : un groupe déposant des brevets en grand nombre, lesquels sont suffisamment génériques pour être appliqués à à peu près toute innovation à venir. Une société qui aurait pu sans peine breveter en son temps l'utilisation de la farine pour faire du pain, où l'alternance à l'écran d'un point blanc et d'un point noir pour simuler du gris (raté, c'était un brevet IBM...).

Le problème des patent trolls

Derrière l'affaire Apple/VirnetX se cache donc une bataille sur **la liberté d'entreprendre et d'innover**. Liberté d'entreprendre pour VirnetX, qui n'a aucune raison de se plier à la loi Apple, et liberté d'innover pour ceux dont les brevets sont le résultat d'une véritable action de recherche en laboratoire.

Ce procès concerne l'utilisation de brevets VirnetX dans Facetime. Un second, lié cette fois-ci aux nouvelles **fonctions de sécurité** de Facetime, devrait bientôt être engagé. Les brevets de VirnetX utilisés ici permettraient en principe de poursuivre toute personne sécurisant des communications sur un réseau ou mettant en place un VPN.

À lire aussi :

[Un accord Apple – Deloitte pour booster l'iPhone en entreprise](#)

[iPhone 7 : Apple remplace les iPhone aphones](#)

[Project Titan : l'Apple Car est en panne](#)